



**FONDS SOCIAL EUROPEEN**

**COMPTE RENDU DU  
COMITE NATIONAL DE SUIVI  
DU 28 JANVIER 2015**

**PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL FSE EMPLOI ET INCLUSION 2014-2020**

**ET**

**PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER**

**ORDRE DU JOUR :**

Introduction .....	2
Programmation 2014-2020 - Présentation de la stratégie de communication du PON FSE .....	6
Programmation 2014-2020 - Point sur l'état d'avancement des POR .....	9
Programmation 2014-2020 - Présentation de la stratégie de suivi-évaluation.....	9
Approbation du compte rendu du CNS du 26 septembre 2014 et de la stratégie de communication 2014-2020 .....	10
Programmation 2007-2013.....	10

## INTRODUCTION

**Emmanuelle WARGON, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)** accueille les participants au Comité National de Suivi et remercie de leur participation **M. Jean-Claude GAYSSOT** représentant l'Association des régions de France (ARF), **M. René-Paul SAVARY** pour l'Assemblée des départements de France (ADF) ainsi que **Egidio CANCIANI, Chef de l'unité France, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg à la Direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission Européenne (CE).**

En termes d'actualité, **Emmanuelle WARGON** précise que le programme opérationnel national du FSE « Emploi inclusion » en métropole (PON FSE) a été adopté le 10 octobre 2014 et un séminaire de lancement a été organisé les 1er et 2 décembre 2014 à Paris. Les 32 PO régionaux comportant du FSE ont aussi été validés par la CE avant la fin 2014. Des comités de suivi régionaux ont déjà eu lieu.

En terme de gouvernance, elle indique que le nombre d'organismes intermédiaires (OI) devrait être de l'ordre de 120 contre 300 en début de programmation 2007-2013 répondant ainsi à la demande de la CE de réduire le nombre de délégués de gestion de crédits FSE dans un souci de plus grande sécurisation.

S'agissant du système d'information et des outils de gestion, le site Ma Démarche FSE est opérationnel depuis le 1er septembre 2014 avec 2 000 demandes de subvention déjà déposées dont 400 sur l'IEJ.

Concernant l'IEJ, une solution opérationnelle a été trouvée pour la question des avances de trésorerie permettant de proposer une avance de 30 % de préfinancement sur toutes les actions territoriales (les Direccte en ont été informées par circulaire). Elle souligne que des évolutions réglementaires sont envisagées par l'UE pour augmenter le montant des avances.

Sur la programmation 2007-2013, le dégagement d'office a été évité grâce aux différents efforts collectifs. L'enjeu majeur pour 2015 sera la réalisation des contrôles de service fait. L'objectif de déclaration étant le double de l'objectif habituel, soit un montant de 1,6 Md€.

**Jean-Claude GAYSSOT** se félicite de co-présider cette instance permettant d'articuler au mieux la programmation des niveaux national et régional. Puis, il adresse ses remerciements à la CE pour les efforts effectués qui ont permis l'adoption de la totalité des programmes en France, réussissant ainsi la performance d'être le pays ayant le plus de programmes adoptés malgré le passage de témoin de l'État aux régions.

Les décisions concernant les programmes opérationnels régionaux FEDER/FSE (POR) seront prises à l'occasion des Comités régionaux de suivi (CRS). Les régions seront attentives à la bonne articulation entre les programmes afin de rendre l'intervention du FSE la plus efficace possible. Ce partenariat doit assurer une lisibilité de l'action du FSE auprès des financeurs et des bénéficiaires. Il est aussi indispensable car les régions cofinancent elles-mêmes les politiques d'emploi par ailleurs soutenues sur le PON FSE.

L'ARF considère qu'il faut veiller à construire une nouvelle relation de travail permettant aux régions et aux Direccte d'échanger régulièrement sur la mise en œuvre des programmes FSE territorialisés au travers d'un dialogue de gestion. L'obligation collective de résultat constitue un autre volet essentiel afin d'optimiser l'utilisation des crédits.

À l'heure actuelle, les régions démarrent leur programmation un an après le transfert de l'autorité de gestion acté dans la loi, alors même que les transferts de personnel ne sont pas

totallement réalisés. Elles communiquent en direction des acteurs concernés sur les potentialités offertes par les fonds européens. Cet effort de communication doit être poursuivi.

Le démarrage de la programmation nécessite de travailler immédiatement ensemble pour tenir compte des changements en cours dont la question de la réforme territoriale fait partie. La future loi de la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) aura nécessairement un impact sur la conduite des politiques en faveur du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion sociale, mais aussi sur les programmes opérationnels (PO) nationaux et régionaux et sur la stratégie de mobilisation du FSE.

**René-Paul SAVARY** constate que le fonds social européen est une nécessité compte tenu des trajectoires suivies par la courbe du chômage et des bénéficiaires du RSA et leur impact au niveau territorial. La reconnaissance des départements comme chefs de file dans le cadre de la politique de l'inclusion est essentielle. L'ADF se réjouit que près de 78 départements deviennent OI dans cette nouvelle programmation, soit une augmentation sensible par rapport à la précédente programmation. Ce résultat souligne une prise de conscience au niveau départemental qui est indispensable concernant la mobilisation du FSE.

**René Paul SAVARY** précise que des points restent à trancher : en premier lieu, l'impact de la réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE) sur la mobilisation du FSE. Le calcul des critères d'éligibilité des fonds européens est un sujet d'inquiétude auquel il faut rapidement trouver une solution. Concernant les indicateurs de performance, la définition de participant actif ou inactif, à travers l'inscription à Pôle emploi, doit être clarifiée. En matière d'organisation des collectivités territoriales, une proposition serait de confier la responsabilité de la coordination de l'emploi à l'échelon régional au président de région et d'aller vers la régionalisation de Pôle Emploi dans le cadre d'une politique nationale. Le CREFOP semble une instance intéressante pour rationaliser les acteurs. En matière d'accompagnement social, le souhait est qu'il se poursuive autour du programme départemental d'insertion. Ces propositions doivent permettre d'apporter la réponse la plus personnalisée possible à l'usager.

En réponse aux points évoqués par M. Savary, **Emmanuelle WARGON** précise que l'étude sur les coûts standards de l'IAE sera lancée prochainement. La définition des « inactifs » sera examinée précisément, afin d'apporter une réponse concrète aux interrogations des conseils généraux. Concernant la gouvernance territoriale, la notion de co-présidence des comités de suivi régionaux est un élément majeur afin d'assurer une cohérence des actions.

Sur les éventuelles évolutions de compétences, les différents acteurs qui interviennent en accompagnement des demandeurs d'emploi doivent être coordonnés pour que l'organisation soit la plus opérationnelle possible. La DGEFP a mené plusieurs actions qui vont dans ce sens mais sur il ne semble pas judicieux de remanier le pilotage sans modifier la responsabilité des actions. Les modalités de l'articulation pourront être discutées.

C'est pourquoi, sur les CREFOP, la position du Ministère est de maintenir la co-présidence car elle symbolise le continuum des actions. Il semble essentiel de poursuivre cet équilibre et lui donner une chance de fonctionner. Il est suggéré de mettre en visibilité, dans les CREFOP, les problématiques communautaires et les actions soutenues grâce aux fonds européens.

**Egidio CINCIANI**, se réjouit de participer une nouvelle fois au CNS. En termes de bilan, l'adoption de l'ensemble des programmes est un point très positif et une performance au vu de leur nombre. Ce travail s'est effectué en partenariat avec la DGEFP et les régions. À

l'heure actuelle, les structures sont en train de se mettre en place : des comités régionaux de suivi et desancements en région ont eu lieu, d'autres événements sont programmés. La CE est engagée aux côtés de l'Etat et des régions pour communiquer sur le FSE.

Concernant la programmation 2014-2020, le cadre ayant été défini, il faut maintenant passer à la mise en œuvre des fonds. Le dernier rapport de la CE sur l'évolution de l'emploi et la situation sociale en Europe souligne l'importance du FSE en complément des mesures nationales pour promouvoir les actions en faveur de l'emploi. La complexité de l'architecture de gestion française nécessitera des efforts, notamment pour la mise en place des systèmes de gestion et de contrôle et sur le pilotage des OI.

En matière de gouvernance des programmes, il est fait état parfois d'un manque de cohérence dans sa mise en place. L'objectif est d'améliorer ce point en installant des comités uniques co-présidés en région qui couvrent trois volets: la finalisation des interventions 2007-2013, la partie déléguée du PON (et du PON IEJ si pertinent) et le PO régional 2014-2020. Un travail politique reste à faire pour que les régions s'approprient cette logique de fonctionnement. La DGEFP a également un rôle pédagogique à jouer pour expliquer l'enjeu de ces comités. Une réflexion pourrait enfin être menée sur la révision du règlement intérieur du PO national afin de clarifier le type de délégation aux autorités de gestion déléguées au niveau régional. Au final, l'enjeu est d'anticiper les changements à venir, ce qui ne peut se faire sans une bonne coordination et un travail collectif.

Pour l'IEJ, le travail doit être accéléré sur le terrain compte tenu des délais contraints. Les actions déjà menées manquent parfois de visibilité. En termes de préfinancement, la CE a mesuré les difficultés rencontrées et adoptera le 4 février une proposition de revalorisation du niveau actuellement fixé à 1 %. S'agissant de la simplification du FSE/IEJ, la CE travaille actuellement avec la DGEFP sur le financement de la Garantie Jeune française.

En termes de clôture, l'aspect certification des dépenses est un volet majeur sur lequel la France doit encore faire des efforts importants.

En conclusion, l'aspect communication est vital : Europe ne doit pas rimer seulement avec « austérité », il faut également mettre en avant la solidarité pour faire avancer l'idée européenne.

### ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Un représentant de la **Ligue de l'enseignement** intervient pour signaler son regret de ne pas voir le mouvement associatif représenté dans le CREFOP et souligne qu'il pourrait être intéressant de le réunir à géométrie variable

Mme Danièle Cornet, présidente du PLIE Plaine Centrale du Val de Marne représentant **Alliance Ville Emplois** (AVE) précise également sur ce même sujet que les PLIE ne sont pas représentés au sein du CREFOP et qu'ils souhaiteraient y participer au même titre que les collectivités locales. Au-delà, il y a une interrogation dans les PLIE sur les indicateurs du cadre de performance, notamment les définitions d'inactifs et d'actifs ainsi que sur le faible montant de l'AT limité à 2,5% pour les OI.

Il est également évoqué la fusion des comités régionaux de suivi avec les CREFOP.

A l'ensemble des questions posées sur le CREFOP, **Emmanuelle WARGON** déclare que la fusion n'est pas la proposition retenue. Les comités de suivi sont une instance politique et technique qui associe une gouvernance plus large que celle des CREFOP. Dans certaines régions, et à l'initiative des acteurs, la possibilité d'un rapprochement peut être envisagé via

un comité spécifique avec une représentation *ad hoc*. L'enjeu est de fournir une visibilité sur les actions du FSE, y compris à des acteurs qui n'en bénéficient pas.

En réponse à une interrogation de l'AVE sur les avances, la déléguée signale que ce point a été traité pour la partie IEJ en interne à la DGEFP. Il n'est pas possible de réaliser cette opération sur le PON FSE. Concernant l'étude des coûts standards qui sera conduite sous l'égide du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAIE), il n'y a pas d'objection à y associer les réseaux.

Une **représentante du Conseil général du Puy de Dôme** s'interroge sur le rôle des DIRECCTE qui pourraient avoir tendance à inciter les Départements à harmoniser le cadre de mobilisation du FSE au niveau régional, et remettre en cause les orientations des Départements (avec 6 OI et 4 PTI).

En réponse à cette remarque, **Emmanuelle WARGON** précise que sur les politiques d'insertion, qui relèvent de la responsabilité des départements, il n'y a pas de volonté de l'État d'harmoniser les plans stratégiques à l'échelle régionale. Le sujet du positionnement des PLIE et des Conseils généraux (CG) doit être piloté localement par le CG en s'appuyant sur les PLIE pour la partie opérationnelle, charge aux intéressés de trouver la bonne articulation technique. Le PON possède des lignes directrices qui sont déclinées par département selon leurs propres priorités. Sur l'aspect de l'articulation du niveau régional avec le niveau infra-régional, ce sujet peut éventuellement être traité dans le cadre du CREFOP avec une composition plus élargie.

**Jean-Claude GAYSSOT** se déclare favorable à la proposition d'un échange entre CREFOP et comités de suivi. La solution d'une fusion risquerait de produire confusion et inefficacité. L'objectif doit être de travailler dans la durée. Les lignes directrices européennes et nationales doivent être déclinées en fonction des situations locales.

**Egidio CINCIANI** déclare que le CREFOP constitue un cadre intéressant pour la CE. Sur l'option d'une fusion il exprime une certaine réserve. Il convient d'examiner dans le détail ce que le règlement impose en matière de comité de suivi avant de prendre position.

S'agissant des indicateurs, leur saisie est utile afin de mettre en place des politiques et des activités plus efficaces. D'un point de vue réglementaire, il existe un risque de suspension de paiement s'ils ne sont pas renseignés. Sur la question des « actifs » ou « non actifs », une solution technique pourra être apportée.

Concernant les avances, la problématique de l'IEJ a été prise en compte.

Enfin, sur la fongibilité des fonds, la Commission examine ce qui est prévu au niveau de l'axe et des résultats. Les actions des PLIE sont quant à elles, positionnées au niveau des objectifs spécifiques et à ce titre, la question du changement d'axe paraît peu claire.

**Corinne VAILLANT, Sous-directrice du FSE, DGEFP** indique qu'il est prématuré d'anticiper des changements d'axes alors que le programme n'a pas débuté.

Sur le sujet des indicateurs, ils sont tous fondés sur la programmation 2007-2013 en termes de coûts et de proportion actifs/inactifs. Ces indicateurs étant ambitieux, il faut se mettre en ordre de bataille pour les remplir.

S'agissant de l'assistance technique (AT), toutes les autorités de gestion bénéficient de 3,5 % d'AT sur un plafond de 4 % réglementaire ; 0,5 % ont été prélevés pour le financement du programme national d'assistance technique interfonds gérée par le CGET au niveau national. Des crédits sont également prévus pour financer les missions qui relèvent de l'autorité de gestion (AG) comme la communication et l'évaluation. Ces

impératifs financiers supposent des efforts de simplification.  
S'agissant enfin de la clause sociale, un état des lieux sera effectué dans les Direccte.

**Emmanuelle WARGON** rappelle que l'instance de gouvernance de base reste le comité de suivi dont la vocation est d'être co-présidée ; sa légitimité n'est pas remise en cause. Ce lieu doit servir à faire la programmation politique et la remontée des difficultés techniques.

Sur le rôle potentiel du CREFOP, il ne s'agit pas du seul lieu où le FSE peut être mis en évidence. D'autres instances territoriales peuvent le faire. En tout état de cause, l'efficacité du CREFOP ne pourra être constatée que dans la durée. S'agissant de l'intégration du mouvement associatif à la configuration du CREFOP, cette question est fondée et pourra être examinée.

En réponse à un représentant du **Mouvement associatif** évoquant les difficultés en termes de justifications de dépenses dans le cadre du service civique, **Mme WARGON** indique qu'il est impossible de se dédouaner des exigences de traçabilité liées au financement communautaire même si elles sont contraignantes pour les associations. Les informations liées à la situation du jeune, par exemple, sont déclaratives comme pour tous les entrants concernés par les actions du FSE.

**Egidio CANCIANI** déclare que les fiches d'émargement sont un dispositif logique permettant de valider la présence du bénéficiaire final dans le cadre d'un financement.

Par ailleurs, les données récupérées sont nécessaires afin de vérifier si les fonds communautaires vont aux personnes qui en ont le plus besoin. Il n'y a pas d'alternative si ce n'est de s'adapter aux règles communautaires.

Concernant l'éligibilité, la justification du statut de NEET entre dans le cadre réglementaire. La CE ne pense pas que les exigences liées à l'apport de fonds européens puissent « dénaturer le service civique ».

✓ **Programmation 2014-2020 - Présentation de la stratégie de communication du PON FSE**

**Anne-Claire JUCOBIN, chef de la mission communication à la DGEFP**, souligne le caractère offensif de la stratégie de communication 2014-2020 visant à mieux faire connaître l'intervention de l'Union européenne (UE) et à mettre en avant la solidarité en Europe. Elle repose sur la complémentarité entre une communication au niveau national et régional sur l'emploi et l'insertion, et la démarche de communication initiée, dès 2007, sur le FSE. L'ARF et des acteurs régionaux font partie du comité de pilotage qui intervient sur la programmation 2014-2020. Un aspect majeur de cette stratégie concerne également la régularité, à savoir une présence plus soutenue que ce qui a pu être fait par le passé.

L'ensemble des compléments proposés par le représentant de la commission a été repris et la stratégie de communication a été complétée en faisant systématiquement le lien entre le PON « Emploi et Inclusion » et le PON IEJ pour les actions ou objectifs pertinents. Des précisions ont également été apportées en ce qui concerne les personnels mobilisés pour le déploiement de la stratégie tandis que les modalités d'accès des personnes handicapées aux outils produits dans le cadre des actions de communication ont été intégrées dans le document final ».

**Christophe GARNIER, FSE, chargé de communication à la sous-direction du FSE, DGEFP** rappelle que la présentation de la stratégie de communication est un exercice prévu réglementairement. Un premier objectif consiste à s'interroger sur le bilan de la

programmation 2007-2013 afin de faire des propositions prenant en compte les nouveaux défis posés par la programmation 2014-2020.

Dans ce cadre, la DGEFP en qualité d'autorité de gestion d'une partie du FSE doit mener un certain nombre de réflexions en termes de coordination et de synergie avec les autres autorités de gestion et ce, afin de mutualiser les moyens, mais aussi cibler des objectifs sur lesquels les ressources financières et humaines seront focalisées. Les interrogations portent également sur le choix des outils à développer afin qu'ils puissent être utilisés par les partenaires (OI, bénéficiaires) dans le cadre de leur communication sur les fonds structurels. Les crédits dédiés à la communication étant réduits par rapport à la période précédente, il y a donc nécessité d'adapter la réponse à ces moyens.

La mise en œuvre des pratiques de communication n'est pas bouleversée sur la programmation 2014-2020 puisque l'on retrouve des dispositifs de la période précédente. La volonté est de travailler sur des coordinations d'acteurs et de préciser les objectifs à atteindre avec des mécanismes d'évaluation pour voir s'il y a une progression, notamment au niveau de la notoriété des fonds.

La clarification du contexte d'intervention de la stratégie permet aussi de se positionner vis-à-vis de la communication inter-fonds qui sera pilotée par le CGET, et de voir comment les autorités de gestion dans leur ensemble peuvent travailler collectivement. Dans le cadre de la coopération avec le CGET et l'ARF, il existe d'ores et déjà une logique de mutualisation et de réseau destinée aux rencontres et échanges des acteurs. L'exercice est difficile à conduire, l'ambition étant de travailler sur des publics diversifiés avec une continuité de présence. L'enjeu est de parvenir à une sensibilisation et une mise sous tension de l'ensemble des acteurs pour produire des informations et des outils de façon régulière. Cette politique de communication menée tout au long du programme s'appuiera sur une stratégie digitale autour d'un site internet FSE refondu.

Le concours d'une agence de communication devrait être utilisé sur la durée afin de produire régulièrement des outils digitaux réutilisables permettant à chacun de se faire le vecteur de la communication.

**Anne-Claire Jacobin** déclare que cette stratégie entre en complémentarité avec la communication mise en place au niveau national pour les politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle. L'objectif sera de rappeler non seulement le cofinancement européen, mais aussi son importance en termes de moyens et d'impulsion sur les pratiques et les méthodes.

Par ailleurs, cette stratégie centrée sur le digital entre complètement en cohérence avec l'action menée par le Ministère du travail, à savoir la refonte de ses sites internet en un seul (Travail emploi) qui sera en lien étroit avec le site FSE.

En parallèle, la stratégie de présence sur les réseaux sociaux du Ministère chargé de l'emploi entre en convergence avec les actions menées sur les réseaux sociaux FSE. Les acteurs dans leur ensemble seront un bon relais pour les différents contenus et outils créés.

**Christophe GARNIER** ajoute que le site internet FSE devrait, à terme, servir de carrefour d'information régulier vis-à-vis du PON alors qu'il était autrefois consulté de façon très ponctuelle pour les acteurs intéressés par l'Europe et l'Emploi. Il s'agit donc d'un véritable défi à relever. À noter que les productions physiques ne disparaissent pas totalement, mais l'ambition est de les intégrer systématiquement dans l'animation digitale.

**La stratégie se concentrera sur quatre objectifs stratégiques contre six sur la programmation précédente.** Un changement majeur concerne la création d'actions prioritaires sur des publics ciblés.

- **Le premier objectif consiste à faire connaître les objectifs et possibilités de financement du programme vis-à-vis des bénéficiaires potentiels.** Le but est de développer des actions au niveau national, mais aussi au niveau déconcentré. Il s'agira de fournir une clarté d'information quel que soit le programme et l'autorité de gestion. Cet objectif comprend des enjeux de mutualisation et de mise en cohérence de l'information extrêmement importants et complexes. Ce chantier sera le premier chantier prioritaire de l'année 2015. Sur l'objectif 1, une action essentielle sera la refonte du site FSE ;

- **Le second objectif a trait à la mise en valeur des réalisations du programme.** Il est basé sur les pratiques et projets innovants et les résultats, notamment en intégrant les travaux d'évaluation du programme. Il est ainsi envisagé de s'appuyer sur la seconde édition des Journées d'Initiative Territoriale pour l'Emploi pour promouvoir l'action du FSE sur les initiatives territoriales.

- **Le troisième objectif a pour enjeu la mise en valeur de l'action de l'Europe en faveur de l'emploi.** Il s'adresse véritablement au citoyen. Le portage principal sera assuré par le CGET, notamment via des actions de type média et achat de campagnes. En parallèle, des actions relais de type « concours » à destination des lycées ou des écoles de journalisme sont envisagées. A titre d'exemple, des films d'animation seront proposés

- **Le quatrième objectif vise à contribuer au respect des règles de publicité.** Le pilotage sera principalement réalisé par le CGET. Cet enjeu intermédiaire entre la gestion et la communication consiste à appuyer les bénéficiaires par rapport à leur obligation de publicité. Un certain nombre d'outils seront produits afin de faciliter la réalisation de cet objectif comme la production de kits de publicité. Un tutoriel sur les règles de publicité est d'ores et déjà en ligne pour accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs obligations de publicité et d'information. Il peut être consulté sous <http://www.emploi.gouv.fr:contenus/information-et-publicite-fonds-social-europeen.fse>.

Ces objectifs et actions doivent s'inscrire dans un plan annuel d'action permettant de lister les priorités à réaliser a minima.

Du point de vue des résultats, la logique de communication sera évaluative avec des enquêtes tout au long de la période sur les objectifs cibles. L'idée est de produire des données objectives permettant la révision de la stratégie.

**Jean-Claude GAYSSOT** déclare que la stratégie de communication est un point essentiel. Les régions soumettront la leur au Comité de suivi au cours du premier semestre. Le souhait est que la communication dans chaque région s'adresse aux bénéficiaires potentiels et au grand public et qu'elle soit la plus claire et lisible possible sur les programmes FSE mis en œuvre. Cela suppose que les services des régions et de l'État déconcentré fassent un travail préalable pour articuler leur action de communication.

**Egidio CANCIANI** observe que la stratégie présentée est satisfaisante, notamment pour l'aspect valorisation des résultats. Il sera nécessaire d'évaluer le rôle de chacun dans cette coordination. Une réunion du comité de coordination FSE serait l'occasion d'aborder dans le détail le volet communication ainsi que celui du comité de suivi.

Une cohérence devrait être assurée avec la communication conduite au titre du PO IEJ, qui doit aussi insister sur la Garantie Jeunesse.

Quelques interrogations plus techniques sont abordées (en liaison avec l'annexe XII du



règlement (CE) 1303/2013), elles devraient être précisées dans la stratégie de communication :

- la façon dont l'accessibilité des supports aux personnes handicapées sera garantie.
- les ressources en personnel des organismes administratifs chargés de l'information et de la communication
- les activités poursuivies après 2020.
- possible action d'information annuelle en 2015 (plan d'actions communication 2015).

Concernant la stratégie de communication IEJ, **Corinne VAILLANT** rappelle qu'elle n'était pas obligatoire jusqu'à présent, la France étant en-dessous des seuils réglementaires. Maintenant qu'elle fait partie des obligations réglementaires, il est envisageable de la raccrocher à celle actuellement définie. Elle doit être utilisée pour communiquer non seulement sur l'IEJ, mais également sur la Garantie européenne pour la jeunesse.

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

En réponse à des questions de la salle, **Corinne VAILLANT** déclare qu'il existera un socle d'information commun qui sera géré au niveau territorial. Les outils nécessaires seront remis aux bénéficiaires.

En termes de délais, **Christophe GARNIER** déclare que, malgré la volonté de créer au plus vite les outils, plusieurs mois seront certainement nécessaires puisqu'il s'agit d'un changement profond. Le processus passe par un dialogue avec plusieurs agences afin d'obtenir la stratégie digitale la plus efficace possible.

**Emmanuelle Wargon** annonce que s'agissant des moyens, il conviendra de s'assurer de la capacité des Direccte à relayer l'information sur leur site dans de bonnes conditions.

D'un point de vue opérationnel, elle suggère d'organiser une réunion de travail avec des représentants des différents types d'OI et acteurs intéressés pour échanger sur les besoins et donner une visibilité sur l'avancement de la stratégie de communication. Elle soumet la stratégie de communication à la validation du CNS. La stratégie est validée.

### ✓ Programmation 2014-2020 - Point sur l'état d'avancement des POR

**Jean-Claude GAYSSOT** effectue un point sur l'état d'avancement des PO régionaux. Pour le FEDER-FSE, tous les programmes ont été adoptés au cours du dernier trimestre. Le choix a été fait de la concentration thématique. La majeure partie des crédits FSE est ciblée sur le renforcement des services publics régionaux de formation professionnelle afin d'augmenter l'accès à la formation des demandeurs d'emploi, des apprentis, des publics les plus éloignés, en particulier les jeunes. L'intervention du FSE s'inscrit également en complémentarité des orientations du FEDER notamment sur le développement économique des PME sur l'innovation et la transition énergétique, y compris par rapport aux grands chantiers (ex : projet de ligne TGV). Dans l'ensemble des régions, des lignes de partage claires ont été adoptées entre l'État et le Conseil Régional permettant une bonne articulation entre les programmations et réduisant les risques de double financement.

### ✓ Programmation 2014-2020 - Présentation de la stratégie de suivi-évaluation

**Tristan KLEIN, Chef de mission adjoint, MADP, DGEFP** rappelle l'obligation réglementaire d'adopter un plan d'évaluation lors du prochain CNS. L'enjeu de cette présentation est que l'ensemble du partenariat identifie les grandes problématiques de la nouvelle programmation en termes de suivi-évaluation et performance. Les autorités de gestion doivent ainsi mettre en place un système de suivi individualisé des participants pour renseigner les indicateurs de réalisation et de résultats et conduire les évaluations d'impact.

Afin de répondre à certaines interrogations sur la nature des données collectées, la DGEFP a sollicité la CNIL sur le projet de questionnaire. La CNIL a délibéré sur le système d'information « Ma Démarche FSE » et validé la solution mise en place. Le module de suivi des indicateurs est opérationnel depuis le 4 décembre 2014.

S'agissant du cadre de performance, six indicateurs ont été définis dans le PON, deux pour chaque axe du programme avec des cibles intermédiaires à atteindre en 2018 et des cibles définitives en 2023.

D'un point de vue financier, la réserve de performance de 6 % des crédits pourra être débloquée en 2019 après examen par la CE des cibles 2018. Les crédits IEJ et FSE venant en compensation de l'IEJ ne sont pas concernés. **Au-delà du déblocage de la réserve de performance, les conséquences financières possibles sont des suspensions de paiement et des corrections financières à la fin du programme en cas de non-atteinte des cibles.**

Ce dispositif implique des engagements contractuels avec les bénéficiaires et les OI sur chaque indicateur. Le détail des cibles par axe sera fourni prochainement.

Les enjeux de suivi-évaluation nécessitent :

- un travail collectif afin d'être efficace ;
- un suivi précis des différents participants ;
- et un pilotage de la performance mettant en œuvre l'ensemble des acteurs.

Point d'information, un Comité de pilotage « évaluation » est mis en place. Il vise à élargir les débats aux points techniques et méthodologiques, mais aussi à la question des résultats. Les discussions qui auront lieu au CNS sur ce dernier volet seront préparées en amont dans le cadre de ce comité d'évaluation dont la composition est élargie à l'ensemble des membres du partenariat qui en feraient la demande.

- ✓ **Approbation du compte rendu du CNS du 26 septembre 2014 et de la stratégie de communication 2014-2020**

**Emmanuelle WARGON** soumet à l'approbation du CNS le compte rendu du CNS du 26 septembre 2014 ainsi que la stratégie de communication 2014-2020. En l'absence de commentaires, ils sont considérés comme approuvés par le CNS.

- ✓ **Programmation 2007-2013**

**Jean-Claude GAYSSOT** rappelle les désagréments vécus par huit régions françaises pour la période 2000-2006, à savoir la dette de 30 M€ de l'État aux régions. Il demande à la DGEFP la plus grande transparence sur la nouvelle programmation, y compris sur les éventuelles difficultés rencontrées, afin d'éviter une situation identique à celle déjà vécue.

En réponse, **Emmanuelle WARGON** propose de saisir le CGET qui pilote les fonds communautaires afin de trouver une solution à cette difficulté s'agissant d'un sujet inter-ministériel.

Pour conclure, l'ensemble des documents seront mis en ligne sur le site travail-emploi.gouv.fr. Une adresse email générique de réponse sera créée permettant de remonter les commentaires.

Les participants sont remerciés de leur présence.